AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0777
FR0012757854-FS0341

1er avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SPIE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er avril 2016, la Caisse de dépôt et placement du Québec (65 rue Saint Anne, Montréal, Québec, G1R 3X5, Canada) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 mars 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SPIE SA et détenir 7 909 400 actions SPIE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SPIE SA hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 154 076 156 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.